



**BILAN, ANALYSES ET PERSPECTIVES RELATIFS AUX
RÉORGANISATIONS DE L'ADMINISTRATION DU SÉNAT**

Communication de M. le Président du Sénat

Mes Chers Collègues,

Notre ordre du jour est consacré essentiellement au budget du Sénat et à celui de notre chaîne parlementaire.

Pour le mettre en perspective, j'ai estimé utile de le compléter par un rappel des réformes qui ont été conduites dans notre assemblée depuis octobre 2008, sous trois mandats de Présidents. Avec les Questeurs et le Bureau d'alors, Jean-Pierre BEL, de 2011 à 2014, s'est inscrit ainsi dans la continuité des mesures que nous avons initiées lors de mon premier mandat.

Du point de vue de sa gouvernance, du point de vue de la lisibilité et de la transparence de ses comptes, du point de vue des conditions d'exercice du mandat ou encore de la gestion de ses régimes sociaux, le Sénat a, depuis 10 ans, engagé et mené à bien de profondes réformes (et je n'évoquerai pas ici les réformes que nous avons conduites sur la construction de la loi).

Le Sénat fonctionne aujourd'hui avec des moyens budgétaires inférieurs en euros courants à ce qu'ils étaient en 2008. En 10 ans, nous avons économisé en valeur réelle l'équivalent d'une année entière de dotation de l'Etat. M. le Questeur délégué le rappelait dans son intervention sur les orientations budgétaires pour 2019.

Qu'a-t-il été fait au cours de ces dix dernières années ?



La gouvernance

Nous avons lancé une profonde réforme de notre Administration en mars 2009 en ayant recours à un audit extérieur. Cette réforme a été mise en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2011 après une longue période de dialogue ponctuée, il est vrai, de moments de tension. Elle s'est traduite par une refonte totale de l'*organigramme* des services et la diminution de moitié du nombre de Directeurs ou Directeurs Généraux : ils sont passés de 24 à 14. Il y a peu d'autres administrations qui ont conduit un changement équivalent. Le grade de Directeur est devenu une *fonction* qui peut être retirée.

Les postes d'Agents ont été *mutualisés*, générant des économies d'échelle.

La *mobilité* a été généralisée, y compris pour les Directeurs, permettant un brassage des expériences mais impliquant également une formalisation des tâches et des procédures, là où dominait par le passé une culture orale.

Le *temps de travail* a été défini sur une base annuelle par référence au droit commun et fait l'objet d'un décompte précis sous le contrôle de la hiérarchie.

Au total, nous avons réduit la *masse salariale* de plus de 10 %, nous avons redéployé les *effectifs* de fonctionnaires en les adaptant aux missions du Sénat. 113 postes ont été supprimés, 35 ont été créés. Au total, entre 2010 et aujourd'hui (en tenant compte des créations suppressions que nous venons de décider), les effectifs de notre fonction publique seront passés de 1183 à 1105.

Nous avons adopté l'an dernier une *charte de déontologie* de nos personnels et mis en place une Commission de déontologie où siègent des personnalités extérieures.



Nous avons également mis un terme à une situation qui trouvait son origine dans la crise du logement de l'après-guerre en supprimant, de mars 2009 à février 2015, la totalité des cinquante *appartements* de fonction occupés par des fonctionnaires. Ils ont été libérés et reconvertis en bureaux ou salles de réunion. Cette opération a permis la cession de mètres carrés et ouvre la perspective de mettre un terme au bail d'un immeuble que nous louons au 6 rue Casimir Delavigne lorsque nous aurons achevé, fin 2020, la seconde tranche de la rénovation du 26-36 rue de Vaugirard.

S'agissant des collaborateurs de Sénateur, nous avons pris une série de mesures en lien étroit avec le Président du conseil d'administration de l'AGAS, dans le sens d'une meilleure *reconnaissance de leur rôle* : nous avons rassemblé l'ensemble des textes qui leur sont applicables dans un document unique qui s'apparente à un véritable statut comportant un important volet de protection sociale complémentaire et de prévoyance ; depuis avril 2015, la liste des collaborateurs est publique et consultable par tout un chacun ; désormais, ils sont dotés en propre d'une adresse électronique. Nous avons fait preuve également d'une vigilance particulière quant à leurs *conditions de travail*. Je pense naturellement au plan de prévention et de lutte contre le harcèlement que nous avons approuvé en avril dernier. D'autres chantiers sont en cours comme la mise en place d'une instance pérenne de dialogue social.

Transparence et lisibilité des comptes

A compter de l'exercice 2013, nous avons confié la *certification* des comptes du Sénat à la Cour des comptes. Ils étaient auparavant certifiés par le Conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables. Nous venons de publier sur notre site le rapport de certification des comptes de 2017 : c'est le cinquième exercice consécutif que la Cour des comptes certifie sans réserve.

Avec la modification en mars 2016 de notre *Règlement budgétaire et comptable*, nous avons accru la transparence et



la lisibilité de nos comptes, nous avons renforcé les prérogatives de la Commission spéciale, nous avons mis en place un contrôle financier interne qui est un changement de culture administrative significatif. Nous devons le développer davantage.

A compter de l'exercice 2015, nous avons fait obligation aux *groupes politiques* de transmettre des comptes certifiés et nous les rendons publics. Les comptes de l'exercice 2017 devraient ainsi être mis sur le site du Sénat d'ici juin.

Conditions d'exercice du mandat et des responsabilités spécifiques

Le nouveau régime des *frais de mandat* a été mis en place le 1^{er} janvier 2018 ; nous sommes encore sur la courbe d'apprentissage de ce nouveau régime.

Mais je vous rappelle qu'en octobre 2015, nous avons profondément modifié les conditions d'*utilisation de l'IRFM*, selon un régime qui comportait déjà les principes qui ont été posés ultérieurement par la loi pour la confiance dans la vie politique : compte dédié, définition des catégories de dépenses éligibles, interdiction d'y faire figurer les dépenses d'acquisition d'un bien immobilier, y compris lorsque cette acquisition était ancienne, restitution du montant non utilisé de l'IRFM, saisine du Comité de déontologie.

Nous avons créé notre *Comité de déontologie parlementaire* en novembre 2009 sur propositions de MM. Robert BADINTER et Josselin de ROHAN.

Son rôle aujourd'hui est déterminant dans notre régime des frais de mandat. Ce dernier se distingue par deux caractéristiques qui nous assurent d'une parfaite conformité à la loi :

- il rassemble de façon exhaustive l'ensemble des prises en charge des frais de mandat ;



- il intègre d'emblée un dispositif de contrôle effectif en donnant au Comité de déontologie les moyens d'accomplir sa mission.

Depuis début 2009, nous avons traité également les *indemnités de responsabilité spécifiques*.

Les Questeurs et moi-même avons proposé un abattement substantiel sur ces indemnités : de 30 % pour le Président et de 20 % pour les Questeurs.

En 2012, nous avons accompagné la diminution de la dotation de l'Etat par une baisse de 3 % de l'ensemble des indemnités de responsabilité spécifique et une nouvelle baisse de 20 % de l'indemnité des Questeurs.

C'est à l'initiative du Sénat que ces indemnités, comme l'indemnité de fonction de base, ont été fiscalisées en 2017.

Enfin, nous avons abrogé, en 2009, le statut des *anciens Présidents* qui, lorsqu'ils ne sont plus Sénateurs, ne disposent plus d'aucun avantage indemnitaire ou matériel.

Au 1^{er} janvier 2010, nous avons supprimé les *prêts* sans intérêt et à compter de décembre 2013, l'ensemble des prêts aux Sénateurs.

Régimes sociaux

S'agissant de nos régimes sociaux, nous avons adapté à nos régimes de *retraite* les réformes générales votées par le Parlement et en dernier lieu la loi du 20 janvier 2014 (augmentation des taux de cotisation, allongement des annuités pour une retraite à taux plein), tout en prenant également des mesures spécifiques pour assurer l'équilibre de ces régimes.

Nous entendrons fin juin la communication de nos Questeurs suite à l'audit triennal de nos Caisses qui est une obligation posée par leur règlement.



Les actifs financiers de nos caisses ne sont pas « une trésorerie dormante ». Ils couvrent les engagements de nos Caisses et permettent au Sénat de ne pas faire appel à la dotation de l'Etat pour financer de façon pérenne les pensions des anciens Sénateurs. Seules les cotisations employeur sont prélevées sur cette dotation.

Notre régime, dans le cadre de la réforme nationale du système de retraite, s'adaptera. Je l'ai annoncé en présence du Haut-Commissaire à la réforme des retraites lors du colloque au Sénat le 17 avril dernier, sous l'égide de notre Commission des Affaires sociales, et je l'ai confirmé au Bureau du Sénat le même jour.

S'agissant de nos régimes sociaux, nos collègues Questeurs vous feront des propositions pour faire évoluer le dispositif d'*allocation funéraire* prévu pour les anciens Sénateurs qui repose aujourd'hui sur une cotisation.

Nous réfléchissons à une adaptation de notre régime d'*allocation d'aide au retour à l'emploi* dans le cadre de l'évolution des conditions d'exercice du mandat. Nous devons nous rapprocher du droit commun pour mieux accompagner nos collègues.

Le bilan de ces dix dernières années nous encourage à poursuivre pour aborder efficacement les mutations et répondre aux attentes nouvelles des Sénateurs à l'égard de notre Administration.

Aussi, les Questeurs et moi-même avons adressé aux deux Secrétaires généraux une *lettre de mission* leur demandant de nous présenter, avant la fin de l'année, un rapport :

- dessinant les contours de ce que pourrait être l'administration sénatoriale du début des années 2020 et les moyens qu'elle serait alors en mesure de mettre à la disposition des élus ;
- et précisant les mesures à prendre pour conduire les transformations que supposerait la réalisation d'un tel



projet.

Le texte de la présente communication sera adressé aux Sénateurs et mis en ligne sur le site du Sénat.

Je vous remercie.